

Citation : Calder, RSD (2019). « Une mauvaise publicité pour l'hydroélectricité québécoise ». La Presse. Montréal, QC, Canada.

Publié le 11 octobre 2019

Lien vers la publication originale : <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-10-11/une-mauvaise-publicite-pour-l-hydroelectricite-quebecoise>

Une mauvaise publicité pour l'hydroélectricité québécoise

Ryan S. D. Calder

L'un des scandales qui éclaboussent le projet Muskrat Falls porte sur les risques pour la santé ignorés par les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et du Canada, ce qui a mené à une condamnation par le rapporteur spécial des Nations unies. L'impact sur le Québec d'une mauvaise perception des normes environnementales canadiennes pourrait être majeur : le lobby environnemental américain cite l'exemple de Muskrat Falls pour résister à l'importation de l'énergie du Québec, tant sur le plan juridique que politique.

Muskrat Falls, le méthylmercure et les Inuits

La province de Terre-Neuve-et-Labrador refuse depuis 10 ans de s'engager dans un processus de consultation et de consentement avec les Inuits du Labrador, et ce, malgré la crainte chez ces derniers à l'égard des possibles impacts du projet sur leur santé.

L'inondation nécessaire pour créer un réservoir hydroélectrique accélère la méthylation par les microbes du mercure présent dans les sols, et ce méthylmercure s'accumule dans les poissons et les autres espèces aquatiques.

Les expositions au méthylmercure sont liées à des risques pour le développement neurologique et la santé cardiovasculaire, et ces risques sont aggravés par n'importe quelle augmentation de dose.

La crainte des Inuits découle en partie des impacts du projet Churchill Falls, une installation hydroélectrique aménagée sur la rivière Churchill à la fin des années 60 qui a provoqué une augmentation des niveaux de mercure dans les poissons à proximité. Les concentrations de méthylmercure maximales s'y élevèrent à plus de 10 fois les concentrations initiales, et des impacts ont été observés à plus de 300 km en aval du barrage sur une période de plus de 30 ans. La zone de revendication territoriale des Inuits du Labrador s'étend au lac Melville, un estuaire à 50 km en aval du barrage Muskrat Falls, dont l'inondation finale du réservoir s'est achevée en septembre.

La réponse terre-neuvienne

Depuis 2012, je fais partie d'une équipe interdisciplinaire qui caractérise les risques pour les Inuits du projet Muskrat Falls. Pour la majorité d'entre eux, les risques seraient faibles et l'intervention optimale porterait sur la promotion des meilleurs composants du régime alimentaire traditionnel. C'est essentiellement le message offert par Hydro-Québec depuis les années 80 dans le cadre de ses projets.

Par contre, les instances terre-neuviennes prétendent qu'il n'y aura « aucun » impact, une supposition acceptée par les gouvernements fédéral et de Terre-Neuve en août 2011 qui a permis d'exclure les Inuits des négociations.

À la suite de manifestations et de pressions publiques, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a convoqué un comité scientifique « indépendant » qui avait pour mission d'étudier les preuves disponibles et de formuler des recommandations. Il a trouvé nos caractérisations crédibles et a voté en faveur de mesures d'atténuation des risques. En réponse, le gouvernement a tourné simplement le dos

jusqu'à ce que la date limite soit manquée « par inadvertance ». Un cynique douterait de la légitimité d'un comité qui comptait parmi ses membres de nombreux consultants de la société d'État pour l'énergie.

Les risques pour le Québec

Les Américains suivent de près ces révélations, et les intérêts opposés à l'importation de l'énergie québécoise s'alimentent de toute irrégularité. Par exemple, un groupe américain mobilisé pour bloquer les importations de l'énergie québécoise vers l'État de New York exploite les expériences de Marjorie Flowers, une Inuite connue pour son arrestation et son emprisonnement à la suite d'une manifestation contre les injustices du développement hydroélectrique au Labrador.

Dans le cadre de ses autorisations d'importation d'énergie, le département de l'Énergie (DOE) américain s'en remet aux provinces canadiennes pour l'évaluation des impacts sur leurs territoires, étant entendu que ces évaluations sont faites dans un cadre démocratique. Répéter les analyses du côté américain ajouterait des coûts et des retards aux projets qui permettent la vente de l'énergie québécoise sur le marché américain.

Par contre, la Conservation Law Foundation, qui milite activement pour l'énergie éolienne en Nouvelle-Angleterre, a plaidé précisément ce cas auprès du DOE à la suite de la controverse autour de Muskrat Falls. Au fil des ans, le Québec a développé un système d'évaluation d'impacts environnementaux libre d'ingérence politique, ce qui donne une légitimité démocratique aux grands projets d'infrastructures entrepris par l'État. Par contre, cette culture ressort de la même décentralisation et du rôle passif du gouvernement fédéral qui facilitent l'aventurisme évident ailleurs.

Le Québec représente plus de la moitié de toute la production hydroélectrique au Canada et a donc de loin le plus à perdre des mauvaises perceptions qui prennent de l'ampleur. Il incomberait donc au gouvernement provincial de manifester pour que le fédéral facilite la création de processus et standards équivalents dans le cadre de ses autorisations dans les autres provinces.

Le modèle canadien où les gouvernements sont à la fois investisseurs et régulateurs présente toujours le danger du renard qui garde le poulailler. Par contre, dans le cas de l'hydroélectricité, ce sont les poules du voisin qui sont à risque.